Faîtes le Pari de l'Apprentissage à l'Université !



Contrat d'Apprentissage : Mode d'Emploi

INFOS CANDIDATS	INFOS ENTREPRISES

L'offre de Formation

A consulter sur notre site : www.cfaum2.iut-nimes.fr

Les Diplômes : DUT, Licence Professionnelle, Ingénieur, Master Professionnel … **Les Sites** : **IUT** de Montpellier et Nîmes, l'école d'ingénieur **Polytech'** (ex Isim) et l'**IAE** de Montpellier …	**Les Métiers** : - Bâtiment et Travaux Publics, - Mécanique, Soudage & Chaudronnerie, - Electronique, Electrotechnique, - Mesure, Instrumentation, Qualité, Contrôle & Expertise, - Gestion & Finance, - Agroalimentaire …

Les Démarches

Condition à remplir : - avoir moins de 26 ans à la signature du contrat, - avoir le niveau requis pour entrer dans la formation (Bac ou diplôme Bac+2 en cours de validation). **Choisir une Formation** (janvier) : - consultez les dates des forums et journées portes ouvertes sur les sites de notre université : **IUT, Polytech' ou IAE**. Consulter : www.univ-montp2.fr **Déposer votre Candidature** (février-mars) : - consulter le site Internet de la formation (IUT, Polytech ou IAE) pour les dates et le détail des procédures d'inscription. **Trouver une Entreprise** (mars-juillet) : - Préparez-vous comme pour une véritable embauche : CV, lettre de motivation sans négliger le coaching, les conseils et les relations de votre entourage … - Commencez à chercher par vous-même les entreprises avec qui vous auriez envie de travailler, - Présentez-vous au CFA-UM2 qui pourra vous mettre en relation avec des entreprises intéressées par votre profil. **Signer le Contrat** (juin-septembre) : - dès que vous êtes sélectionné pour la formation : signez votre contrat d'apprentissage avec l'entreprise et… - n'oubliez pas d'envoyez une copie au CFA-UM2.	**Conditions à remplir** : - Etre habilité à signer un contrat d'apprentissage pour le diplôme visé. Renseignements auprès de votre organisme consulaire : CCI, CMA, Ch.Agr. ou, à défaut, la DDTEFP. **Choisir un Candidat** (mai-juin) : - courant juin, prendre contact avec le CFA-UM2 qui vous communiquera une liste de candidats motivés et d'autres informations sur le calendrier de l'alternance, le contenu de la formation… **Désigner un Maître d'Apprentissage** ayant au moins 3 ans d'expérience et un diplôme équivalent à celui préparé par l'apprenti (pour les autres cas : renseignements à la CCI ou au CFA-UM2). **Démarches Administratives** (juin-septembre) : - Faire une demande de contrat auprès de votre organisme consulaire et remplissez l'imprimé (cerfa FA13a ou FA 16), - prévoir une visite d'embauche obligatoire à la Médecine du Travail, **Signer le Contrat** (juin-septembre) : - dès que votre candidat est retenu pour la formation, signez le contrat et déposez-le (avec la visite médicale) auprès de votre organisme consulaire et … - n'oubliez pas d'envoyez une copie par fax au CFA-UM2.

L'Entrée dans l'Apprentissage

Inscription Universitaire : - inscrivez-vous comme apprenti au service scolarité de votre formation. L'inscription n'a lieu qu'**après le contrat signé.** - exonération des droits d'inscriptions et autres frais : couverture sociale, suivi médical … **Attention** : vous ne pouvez plus être boursier.	**Attention aux Dates :** - Le contrat peut être signé jusqu'à 3 mois avant la date du début des cours. L'apprenti travaille donc à temps plein à partir de cette date jusqu'au début des enseignements. - La durée du contrat doit couvrir l'ensemble de la formation jusqu'au diplôme (en général fin septembre, pour plus d'info. se renseigner auprès du CFA-UM2)

Plus d'infos ? Contactez-nous !



Centre de Formation des Apprentis UM2

8, rue Jules Raimu / CS 12007 / 30907 Nîmes Cedex 2

Tel : 04 66 62 85 92/93 Fax : 04 66 62 85 91 e.mail : cfaum2@univ-montp2.fr

Faîtes le Pari de l'Apprentissage à l'Université !



Les "Plus" de l'Apprentissage

INFOS CANDIDATS	INFOS ENTREPRISES

Salaires & Coûts

Salaire minimum :
Le salaire est défini sur un pourcentage du SMIC ou du salaire minimum conventionné si celui ci est plus favorable

Age	1°A	2°A	3°A
18 à 21 ans	41 %	49 %	65 %
21 à 26 ans	53 %	61 %	78 %

- En cas de poursuite de formation en apprentissage, le salaire de l'apprenti ne peut être inférieur au précédent contrat.
- Pour une licence pro ou un master en un an : le salaire ne peut être inférieur à la grille de 2°A.

Droits d'inscription :
L'inscription au CFA-UM2 est assujettie au paiement des droits d'inscription universitaire : 165 à 512 € selon le niveau de diplôme (valeur 2007-2008). Ces droits sont à la charge de l'entreprise qui inscrit son apprenti.

Financement de la formation :
La formation est principalement financée par le biais de la **taxe d'apprentissage** qui doit être **versée au CFA-UM2** par le biais d'un organisme collecteur habilité (OCTA). La Région participe également au financement des formations.

L'Apprentissage : Quels Avantages ?

Les "plus" professionnels :
En plus de sa formation, l'apprenti acquiert une expérience professionnelle, une culture de l'entreprise et un savoir-faire directement applicable.
A la fin du contrat, l'apprenti dispose d'une expérience professionnelle validée, d'un carnet d'adresse et de relations qui lui permettent de trouver immédiatement un emploi.

Avantages pédagogiques :
En petit effectif, les groupes d'apprentis profitent d'une pédagogie plus personnalisée et plus active. L'apprenti est suivi par un maître d'apprentissage et un tuteur universitaire dans son double parcours de formation. Les notions théoriques sont appliquées directement à des situations concrètes rencontrées sur le "terrain".

Un accompagnement vers la vie active :
- Recevoir un salaire : c'est un premier pas important vers l'autonomie financière ! C'est aussi grâce à cela que l'apprentissage ouvre les portes des écoles à des jeunes qui n'auraient pas pu autrement entreprendre des études.
- Changement de statut, changement de méthode de travail, gestion de l'alternance et du transport tout en jonglant parfois avec plusieurs logements… Pour faire face à toutes ces nouveautés, le CFA-UM2 vous écoute et vous accompagne en début de formation.

Apprenti = Etudiant à part entière :
Les apprentis du CFA-UM2 sont des étudiants à part entière. Ils ont les mêmes droits, devoirs & avantages : droit de vote, respects des règlements, vie associative, carte d'étudiant …

Les "plus" professionnels :
- Les formations par apprentissage sont toujours ouvertes à la demande des entreprises : elles sont donc adaptées aux besoins de la profession.
- L'apprentissage permet un recrutement en douceur d'un jeune cadre ou le remplacement sans perte de compétence d'une personne partant à la retraite.
- Par les contacts privilégiés avec le milieu universitaire, des passerelles se créent qui souvent débouchent sur des développements ou de nouveaux projets.

Exonérations des charges :
- moins de 11 salariés (non compris les apprentis) : exonération totale des cotisations patronales et salariales.
- à partir de 11 salariés (non compris les apprentis) : seules restent exigibles les contributions FNAL, le versement du transport, les cotisations patronales d'assurance chômage et de retraite complémentaire ainsi que les cotisations supplémentaires d'accident du travail.

Aides financières directes et indirectes:
- Variables selon décisions politiques des Régions. En Languedoc-Roussillon, l'Indemnité Compensatrice Forfaitaire est de 1000 € + 1500 € si le contrat débouche sur un CDI. Attention cette aide est versée à l'employeur sous réserve de l'assiduité de l'apprenti dans la formation.
- un crédit d'impôt de 1600 € par an et par apprenti vient s'ajouter à cette aide forfaitaire.
- dans certains cas, l'entreprise peut bénéficier de réduction sur le montant de sa taxe d'apprentissage.

Un Engagement pour un Diplôme & un Métier !

Droits & Devoirs de l'Apprenti :
- l'apprenti est un salarié comme les autres : il a les même droits. Il bénéficie en plus d'un parcours de formation personnalisé défini et suivi par le maître d'apprentissage.
- L'apprenti est un salarié en formation : en entreprise, il doit effectuer les tâches que lui confie son l'employeur et à l'université il doit être assidu, respecter les règlements et se donner les moyens de la réussite.

Un engagement dans la formation :
- En recrutant un apprenti du CFA-UM2, l'employeur s'engage et devient un acteur de premier plan dans la formation en partenariat avec l'Université.
- C'est le maître d'apprentissage qui définit les missions confiées à l'apprenti conformément à un cahier de route convenu avec l'équipe des enseignants.

Plus d'infos ? Contactez-nous !



Centre de Formation des Apprentis UM2

8, rue Jules Raimu / CS 12007 / 30907 Nîmes Cedex 2
Tel : 04 66 62 85 92/93 Fax : 04 66 62 85 91 e.mail : cfaum2@univ-montp2.fr